



N'attendez pas que votre entreprise soit victime d'une cyberattaque

Le réseau des référents cybermenace (RCM) de la Police nationale vous donne les clés pour anticiper et réagir efficacement.

Le RCM de la Police nationale est une structure innovante composée de :

- **réservistes** issus du monde de l'entreprise engagés dans la lutte contre la cybercriminalité
- **policiers spécialisés**
- **investigateurs en cybercriminalité**
- **professionnels et institutions partenaires**

Votre point de contact en Nouvelle-Aquitaine :
cybermenaces-bordeaux@interieur.gouv.fr

POURQUOI FAIRE APPEL AU RCM ?

La prévention : Le RCM dispense des conseils de prévention face à la criminalité utilisant les moyens numériques. Ces sensibilisations s'adressent aux salariés de l'entreprise, aux responsables informatiques et à leurs dirigeants. La connaissance des modes opératoires des criminels permet de prendre conscience des différentes failles humaines et technologiques employées. Ces conseils assurent une meilleure préservation des intérêts de l'entreprise face à la menace cybercriminelle.

En cas de cyberattaque, vous pouvez contacter le RCM le plus proche. Il vous orientera vers les entreprises labellisées spécialisées en remédiation des systèmes informatiques. Il vous orientera également vers un service spécialisé de la Police nationale pour déposer plainte et recueillir les preuves numériques afin de retrouver les auteurs de la cyberattaque.



LE RCM DANS LES AUTRES RÉGIONS

Le réseau des référents cybermenaces renseigne, sensibilise et accompagne les TPE/PME sur tout le territoire :

cybermenaces-lille@interieur.gouv.fr

cybermenaces-prefecturedepolice@interieur.gouv.fr

cybermenaces-iledefrance@interieur.gouv.fr

cybermenaces-rennes@interieur.gouv.fr

cybermenaces-strasbourg@interieur.gouv.fr

cybermenaces-bordeaux@interieur.gouv.fr

cybermenaces-lyon@interieur.gouv.fr

cybermenaces-marseille@interieur.gouv.fr

cybermenaces-toulouse@interieur.gouv.fr

cybermenaces-montpellier@interieur.gouv.fr

cybermenaces-corse@interieur.gouv.fr